

ACHATS SOCIÉTALEMENT RESPONSABLES

Passez à l'action en Haute Normandie !

**Journée thématique RAN-COPER
6 Octobre 2015**



DE QUOI PARLE-T-ON ?

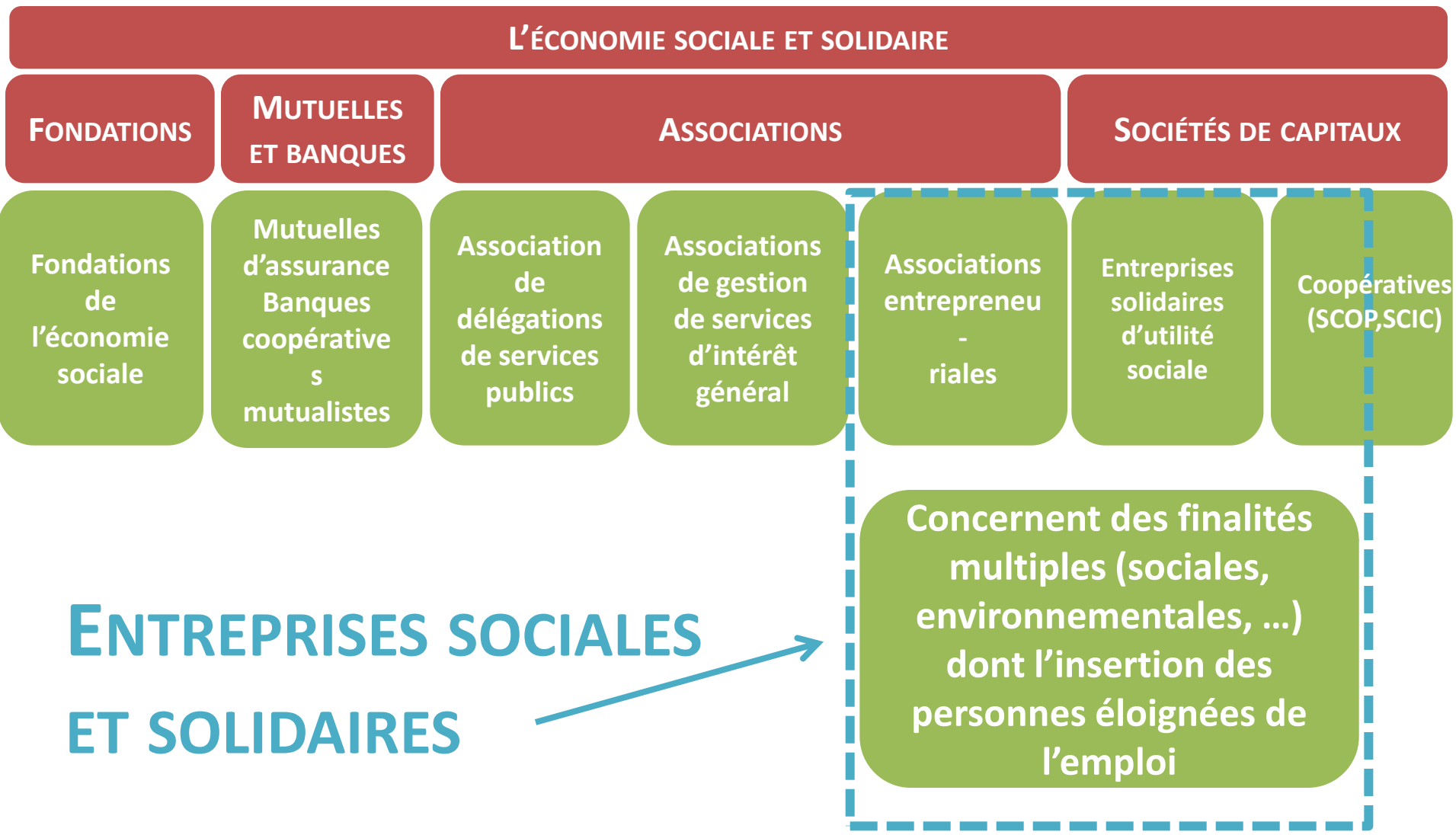
L'ACTE

Tout achat intégrant dans un esprit d'**ÉQUILIBRE ENTRE PARTIES PRENANTES** des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'**ENVIRONNEMENT**, du **PROGRÈS SOCIAL** et du **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**.

L'ACTEUR

L'acheteur recherche L'EFFICACITÉ,
l'amélioration de la QUALITÉ des prestations
et L'OPTIMISATION des coûts
globaux (immédiats et différés) au sein
d'une chaîne de valeur et en mesure
L'IMPACT.

DES ENTREPRISES RÉPONDANT AUX ENJEUX DES ACHATS RESPONSABLES



LE CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE



LOI DU 31 JUILLET 2014 – LOI HAMON

Article 13

« Lorsque le montant total annuel de ses achats est supérieur à **UN MONTANT FIXÉ PAR DÉCRET**, le pouvoir adjudicateur *ou* **L'ENTITÉ ADJUDICATRICE, [...] ADOPTE UN SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT RESPONSABLES...** »

Ce schéma détermine :

LES OBJECTIFS DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés

Les modalités de **MISE EN ŒUVRE** et de **SUIVI ANNUEL** de ces objectifs.

DÉCRET DU 31 JANVIER 2015

→ Si montant total annuel des achats > 100 M€ hors taxes

ALORS Mise en place d'un schéma de promotion des achats responsables – **Obligatoire**

Au total, seraient concernées près de **160 COLLECTIVITÉS PUBLIQUES LOCALES**.

→ Si montant total annuel des achats < 100M€

ALORS **Incitation** à développer les Achats Responsables à travers un accompagnement et la mise à disposition d'outils

UNE CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

Engagement local d'acteurs publics autour d'une stratégie commune avec **2 OBJECTIFS** :

- Faciliter l'accès de la commande publique aux TPE/PME
- Développer les achats durables : composantes économiques, sociales et environnementales

Des pratiques promues par la charte :

- Allotissement des marchés
- Des spécificités techniques et des clauses d'exécution
- Études préalables sur le segment d'achat concerné
- Favoriser le regroupement
- Une démarche en coût global, l'évaluation des résultats
- ...

LE NOUVEAU CODE DES MARCHÉS

AVANT 2015

Article 14

L'insertion comme condition d'exécution du marché

Article 15

Marché réservé au secteur du handicap

Article 30

Les marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle

Article 53

L'insertion comme critère de choix

Article 54

Priorité aux SCOP à qualité égale

DEPUIS LE 23 JUILLET 2015

Article 36-1

Marché réservé au secteur du handicap

Article 36-2

Marché réservé à l'insertion par l'activité économique – IAE

Obligation de choisir entre
➔ handicap et IAE pour l'acheteur

Article 37

Marché réservé aux Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire

Allotissement généralisé

Notion de « structures équivalentes »

QUELS INTERLOCUTEURS EN NORMANDIE ?





Lydie BRIDE -
Directrice



Alain PIROT – Délégué
régional



la fédération
des entreprises
d'insertion

NORMANDIE

Leïla PONS – chargée de
mission

lescop

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES

Gaëtan CERVEAU –
Responsable Haute-
Normandie



L'OFFRE

ENERCOOP ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE



Logique d'achat responsable : **FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Les points clés du marché :

- Des critères d'exécution et d'attribution à caractères environnemental et social (l'origine renouvelable de l'énergie, la maîtrise de la demande en électricité, les actions envers la précarité énergétique, etc.)

Enercoop est le seul fournisseur d'électricité, sans but lucratif, de l'économie sociale et solidaire, à garantir un achat direct auprès de producteurs pour 100% de ses besoins.

LIESSE ET UN SERVICE DE SANTÉ PUBLIQUE

SERVICE D'INTERPRÉTARIAT LANGUES DES SIGNES FRANÇAISE

Logique d'achat responsable : **FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES PAR L'ACCÈS DES SERVICES**

Les points clés du marché :

- Une étude préalable du segment d'achat
- Des critères d'exécution pour aller au-delà de l'obligation légale d'accès des publics



NATURAULIN ET L'ENTRETIEN DES BERGES DE SEINE

MARCHÉ ARTICLE 30

Logique d'achat responsable : **FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI**

Nombre de personnes par an: **4 ETP INSERTION & 1 ENCADRANT TECHNIQUE**

Montant approximatif : **500 000€**

Plus-values :

- Réel support d'insertion professionnelle 5 personnes par an occupées à temps plein
- Passage à la main là où les machines ne vont pas, pas d'utilisation de produits nocifs pour l'environnement, préservation de la qualité de l'eau

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – ABBEI ET AEI

Marché obtenu dans le cadre de la réponse à un appel d'offre classique

- Anciennement un **MARCHÉ À CLAUSE - ARTICLE 14**

Logique d'achat responsable : **INTÉGRATION DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI**

Nombre de personnes par an: **8 À 10 ETP CONCERNÉS**

Montant : **500 000 €**

Axes d'amélioration :

- Possibilité d'intégrer des tâches plus qualifiées, pour permettre une évolution technique plus complète
- Travailler également sur les postures de travail

VERS UNE HAUTE QUALITÉ SOCIALE

Co-construire les référentiels

Aller vers « des mémoires sociétaux »

⇒ Élaborer les critères et les modes d'évaluation

Favoriser l'interconnaissance :

⇒ Le **RÉFÉRENCEMENT** des entreprises sociales et de leurs offres

⇒ Les **PRATIQUES ACTUELLES** des acteurs et les **ORIENTATIONS** à venir

⇒ Ouvrir vers de **NOUVEAUX MARCHÉS** (tous secteurs d'activités)

⇒ un travail aussi à **L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES**

Merci pour votre
attention, la parole est à
vous !

Lydie BRIDE

Directrice de l'ADRESS

lydie.bride@adress-hn.org

Leïla PONS

Les entreprises d'insertion Normandie

l.pons@lesentreprisesdinsertion.org